



Communiqué de presse

Challenge de la Commune La Plus Sportive de Saône-et-Loire 2017

Afin de mettre en valeur l'engagement que tous les maires des communes de Bourgogne manifestent pour le sport, ainsi que le soutien qu'ils apportent aux responsables des clubs de leur commune, le Comité Départemental Olympique et Sportif de Saône-et-Loire (CDOS) et les Comités Régionaux Olympiques et Sportifs de Bourgogne et de Franche-Comté (CROS), organisent en 2017 la quatrième édition du Challenge de la Commune La Plus Sportive de Saône-et-Loire. Ce challenge sera ouvert du 15 octobre 2016 au 31 janvier 2017.

Le Conseil Départemental de Saône-et-Loire, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Saône-et-Loire apportent leur soutien à ce Challenge.

Toutes les communes de Saône-et-Loire peuvent soumettre un dossier de candidature dans la mesure où elles disposent d'au moins cinq équipements sportifs (voir Recensement des Equipements Sportifs). Afin qu'elles puissent concourir également, trois catégories basées sur la population ont été constituées :

Les trois catégories du challenge

Deux catégories départementales gérées par le Comité Départemental Olympique et Sportif de Saône-et-Loire :

- 1re catégorie : les communes de moins de 3 000 habitants.
- 2ème catégorie : les communes de 3 000 habitants à moins de 9 000 habitants.

Une catégorie régionale gérée par les Comités Régionaux Olympique et Sportifs de Bourgogne et de Franche-Comté réservée aux communes de plus de 9 000 habitants.

Les conditions d'analyse des candidatures :

Un dossier, commun pour toutes les catégories, permet d'évaluer de manière impartiale la politique sportive de la commune sur deux thématiques importantes :

- La compétition avec le niveau d'évolution des clubs et les résultats obtenus.
- Les équipements sportifs du territoire.

Une troisième thématique, l'engagement de l'équipe communale pour le sport dans tous les domaines, aussi bien sur le plan financier qu'en terme de soutien humain, sera évaluée par une visite de terrain qui aura lieu entre le mois de février et le mois de mai 2015.

La remise des trophées :

Les décisions des jurys départementaux et régionaux, quant au gagnant, seront prises dans le courant du mois de juin.

Une cérémonie officielle sera ensuite organisée dans chaque commune lauréate de septembre à décembre 2017 afin de lui remettre le trophée.

Contact presse :

Coffard Joël : 03.85.57.63.00

crib@cdos71.asso.fr

Comité Départemental Olympique et Sportif de Saône-et-Loire
Espace 71 - 16 rue des Prés - 71300 Montceau-les-Mines
Tél : 03-85-57-63-00 - Site Internet : www.cdos71.asso.fr